



Son responsable :

Le président du Comité Départemental de Roller Sports de la Sarthe, a la responsabilité de la gestion de la commission médicale en l'absence de médecin au sein du conseil d'administration du comité.

Ses membres :

Cette commission ne compte actuellement aucun membre.

Ses missions :

Elle a pour mission **le suivi des athlètes** toutes disciplines confondues dans leur pratique compétitive.

Ses actions :

Elle oriente les compétiteurs vers les instances concernées lorsque la santé d'un athlète nécessite des examens complémentaires.

La contacter :

Vous pouvez contacter la CM 72 via le menu « contact » sur le site du CDRS 72.